

MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA)
Tél. +39 0332 942111 / +39 0332 947373
Télécopie +39 0332 949696
Capital social 3.000.000 €
REA № 100622 VA - № Mech. ÇA PASSE 000987
Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA : 00212770127
www.merlett.com - industrial-hose.IT@continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

926015 CRISTALLO

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	
Producteur	Merlett Tecnoplastic S.p.A.
Article soumis à déclaration	926015 Cristallo
Description Article soumis à la déclaration	Tuyau en PVC plastifié, monocouche gris (C409)
	Tuyau en PVC plastifié, monocouche blanc (C296)
	Tuyau en PVC plastifié, monocouche transparent
Date	1/10/2024
DÉCLAR	RATION DE CONFORMITÉ À

Législation communautaire

le règlement (CE) n° 10/2011 et ses modifications ultérieures ;

Règlement (CE) n° 1935/2004 et modifications et corrections ultérieures

Règlement 2023/2006/CE et modifications et corrections ultérieures

La législation italienne

Arrêté ministériel 21/03/1973 et mises à jour et modifications ultérieures ;

Décret présidentiel 777/82 et mises à jour et amendements ultérieurs ;

La législation française

MCDA n° 3 (V03-09/09/2021) - Aptitude au contact avec les denrées alimentaires des matières organiques destinées à entrer en contact avec les denrées alimentaires et modifications ultérieures

La législation allemande

BfR II. Polychlorure de vinyle sans plastifiants, copolymères de chlorure de vinyle sans plastifiants et mélanges de ces polymères avec d'autres copolymères et polyoléfines chlorées contenant principalement du chlorure de vinyle dans le mélange total

La législation croate

NN 125/2009 - Ordonnance sur la sécurité sanitaire des matériaux et objets qui entrent en contact direct avec des denrées alimentaires.

Système réglementaire <u>européen</u> applicable au contact des matériaux et objets en matière plastique avec les denrées alimentaires

INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES SOUMISES À DES RESTRICTIONS MIGRATOIRES ET/OU À DES RESTRICTIONS

Le produit ci-dessus peut contenir des monomères, des additifs et d'autres substances de départ présentes à l'annexe I du règlement (UE) n° 10/2011, dont la migration spécifique, ou la concentration dans le produit fini, a été déterminée conformément à la réglementation en vigueur, dont les résultats indiquent des valeurs inférieures aux limites prescrites.

COMPOSANT	N° CAS
Acétate de vinyle	108-05-4
Chlorure de vinyle	75-01-4



MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA)
Tél. +39 0332 942111 / +39 0332 947373
Télécopie +39 0332 949696
Capital social 3.000.000 €
REA № 100622 VA - № Mech. ÇA PASSE 000987
Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA : 00212770127
www.merlett.com - industrial-hose.IT@ continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

ESBO

Irganox 1076

acrylate de n-butyle

Bis(2-éthylhexyl) téréphtalate

Adipate de diéthylhexyle

Acide adipique polyester avec glycérol ou pentaérythritol, esters avec acides gras C 12-C

22, régulier, linéaire

Double usage:

Bicarbonate de soude (E500)

Sels de sodium, de potassium et de calcium

d'acides gras (E470a)

Monooléate de sorbitan (E494)

Dioxyde de silicium (E551) Polydiméthylsiloxane (E900)

Sels de magnésium d'acides gras (E470b)

8013-07-8

2082-79-3

141-32-2 (présent dans C409)

6422-86-2

103-23-1 (présent dans C296)

Réf. 76815 (présent dans C296)

En vedette dans C409

En vedette dans C409

En vedette dans C409

Les substances ou groupes de substances suivants ne sont pas présents dans le produit ci-dessus :

Bisphénol A, B, S, F, AF	80-05-7, 77-40-7, 5397-34-2, 620-92-8, 1478-61-1
Peroxydes	-
	120-12-7, 56-55-3, 50-32-8, 205-99-2, 192-97-2, 191-24-2, 205-82-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	3, 207-08-9, 218-01-9, 53-70-3, 85-01-8, 206-44-0, 193-39-5, 91-
	20-3, 129-00-0
	117-81-7, 117-82-8, 85-68-7, 131-18-0, 84-61-7, 84-66-2, 84-69-5,
Phtalates	26761-40-0, 146-50-9, 68515-48-0, 27554-26-3, 605-50-5, 131-11-
	3, 84-74-2, 84-75-3, 117-84-0, 94491-96-0, 776297-69-9.

CONDITIONS D'UTILISATION

CRISTALLO (926015) est conforme aux contacts répétés avec des denrées alimentaires qui peuvent être associés aux simulants alimentaires 10 % d'éthanol, 20 % d'éthanol et 3 % d'acide acétique, appelés simulants alimentaires A, C et B visés au tableau 2 de l'annexe III du règlement (UE) n° 10/2011 et aux modifications et ajouts ultérieurs et pour le contact jusqu'à 2 heures à 70 °C comme indiqué dans les tableaux 1 et 2 chapitre 2 - annexe V, et les conditions OM3 signalées dans le tableau 3 - chapitre IV du règlement (UE) n° 10/2011 tel que modifié.

Rapport de conversion standard : 6 dm2/kg

Les tuyaux sont des dispositifs adaptés au passage des produits alimentaires, et non à leur stockage.

Évitez tout contact alimentaire avec les collecteurs et la surface extérieure du tuyau.

L'assainissement des canalisations doit être effectué avant utilisation aux frais de l'utilisateur.

AUTRES INFORMATIONS

-



MERLETT TECNOPLASTIC SPA

Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (VA)
Tél. +39 0332 942111/ +39 0332 947373
Télécopie +39 0332 949696
Capital social 3.000.000 €
REA № 100622 VA - № Mech. ÇA PASSE 000987
Reg. Impr. de Varèse, P.I./C.F./TVA : 00212770127
www.merlett.com - industrial-hose.IT@continental.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU CONTACT AVEC LES ALIMENTS

L'écrivain Merlett Tecnoplastic S.p.A. déclare que les produits listés ci-dessous ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation en vigueur relative à la déclaration de conformité et, par conséquent, doivent être considérés comme **exemptés de la déclaration d'aptitude au contact des aliments.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des produits exemptés:

- 926015047MDTI
- 926015059IB32
- 92601510400R9
- 926015185RLNY
- 926015254ISFN
- 92601530092N6

Pour lesquels la soussignée ne garantit pas l'aptitude au contact des aliments.

L'exclusion de la déclaration de conformité est motivée par la nature de l'utilisation pour laquelle le produit a été conçu et est actuellement destiné.